

### Réservé à l'administration

La demande est :

- approuvée  
 refusée

Montant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Personne en charge du dossier :  
\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



Gemeng Munneref

## PRIME ECOMONDO

suivant règlement communal du 24.07.2024

### Demandeur

Nom(s) et Prénom(s) : \_\_\_\_\_

N° et Rue : \_\_\_\_\_

CP et Localité : \_\_\_\_\_

Tél. / GSM : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Compte bancaire : \_\_\_\_\_ BIC : \_\_\_\_\_

## CATÉGORIE A : MOBILITÉ

(à cocher)

	A	Objet(s)
	1	<b>Vélo électrique</b> pedelec25 (cycle à pédalage assisté, assistance jusque max. 25 km/h)
	2	<b>Cyclomoteur 100% électrique</b> (scooter et pedelec45)
	3	<b>Voiture à consommation électrique</b> ≤ 18 kWh/100 km
	4	<b>Voiture à consommation électrique</b> < 20 kWh/100 km (puissance nette max. 150 kW)
	5	<b>Voiture à consommation électrique</b> > 18 kWh/100 km
	6	<b>Voiture automotrice à pile à combustible à hydrogène</b> (PAC)
	7	<b>Voiture familiale à consommation électrique</b> 7 - 9 places assises
	8	<b>Borne de charge simple</b> (Puissance de charge maximale de la borne limitée à 11kW et installée par un électricien professionnel) (à partir de 7 kW la connexion au Smart Meter est une exigence du gestionnaire de réseau) (**)
	9	<b>Borne de charge intelligente</b> (Puissance de charge maximale de la borne limitée à 11kW et installée par un électricien professionnel) (à partir de 7 kW la connexion au Smart Meter est une exigence du gestionnaire de réseau) (*) (**)
	10	<b>Borne de charge intelligente en immeuble collectif</b> (Puissance de charge maximale de la borne limitée à 11kW et installée par un électricien professionnel) (à partir de 7 kW la connexion au Smart Meter est une exigence du gestionnaire de réseau) (*) (**)

(\*) Dans le cas d'un bâtiment qui dispose d'au moins 4 emplacements, seules les bornes de charge OCPP version 1.6 ou supérieure sont éligibles

(\*\*) Dans le cas d'un bâtiment qui dispose d'au moins 4 emplacements, seules les bornes de charge OCPP (version 1.6 ou supérieur) ou celles qui sont gérées par un système collectif de gestion intelligente de charge sont éligibles. La ou les borne(s) intégrée(s) à ce système doivent impérativement être connectées au système de gestion de charge, c'est-à-dire que le système doit être activé dès l'installation de la première borne.

(\*\*\*) Ces aides financières ne peuvent être accordées que dans l'intérêt des immeubles sis sur le territoire de la commune de Mondorf-les-Bains et servant principalement au logement, y compris ceux à usage mixte.

Pour les points 1 à 7, les aides financières sont destinées uniquement pour les véhicules à usage personnel ainsi qu'une aide par demandeur dans un laps de temps de 5 ans.

L'installation desservit :            une maison unifamiliale            une résidence  
Le demandeur est :            propriétaire occupant            locataire            propriétaire non-occupant

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom(s) et Prénom(s) des occupants \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Pièces justificatives à joindre :

#### **Concernant les points 1 et 2 :**

- une copie de la facture détaillée et acquittée en bonne et due forme, attestant l'achat de l'appareil et précisant le type de l'appareil, la date d'achat, le nom, prénom et adresse du demandeur, ainsi que la classe d'efficacité énergétique de l'appareil et/ou la puissance
- La demande est à introduire **au plus tard dans les 6 mois** suivant la date d'acquisition, la date de la facture faisant foi.

#### **Pour les points de 3 à 7 :**

- un document officiel attestant l'octroi du montant de l'aide financière étatique par le ministère compétent
- La demande est à introduire **au plus tard dans les 3 mois** suivant la date d'acquisition, la date de la facture faisant foi.

#### **Pour les points de 8 à 10 :**

- un document officiel attestant l'octroi du montant de l'aide financière étatique par le ministère compétent
- La demande est à introduire **au plus tard dans les 3 mois** suivant la date d'acquisition, la date de la facture faisant foi.
- Ces aides financières ne peuvent être accordées que dans l'intérêt des immeubles sis sur le territoire de la commune de Mondorf-les-Bains et servant principalement au logement, y compris ceux à usage mixte.

À envoyer ensemble avec les pièces justificatives à :

- [info@mondorf-les-bains.lu](mailto:info@mondorf-les-bains.lu), ou
- Administration communale, B.P. 55, L - 5601 Mondorf-les-Bains

**En signant la présente demande, le demandeur déclare expressément avoir connaissance des conditions et dispositions prévues par la réglementation communale en vigueur en matière d'aide financières dites « EcoMondo » et s'engage à les respecter intégralement.**

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### **Protection des données à caractère personnel**

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration communale à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez envoyer un courriel à notre délégué à la protection des données : [dpo@mondorf-les-bains.lu](mailto:dpo@mondorf-les-bains.lu), ou par courrier recommandé à :

Administration communale de Mondorf-les-Bains

Délégué à la protection des données

B.P. 55

L-5601 Mondorf-les-Bains

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.